

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

AUX PARTICULIERS

DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

RECONDITIONNES PAR NOUVELLE ATTITUDE

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toute vente aux particuliers de vélo à assistance électrique reconditionné par Nouvelle Attitude, en qualité de professionnel, sur le territoire français.

L'acheteur reconnaît :

- avoir pris connaissance et accepter entièrement et sans réserve les présentes Conditions Générales de Vente (« CGV ») disponibles sur le site internet : www.recycloproject.com et accessibles par le site internet www.nouvelle-attitude.fr
- Etre majeur et disposer de la pleine capacité juridique

Article 1 : Caractéristiques des vélos à assistance électrique

Nouvelle Attitude vend des vélos à assistance électrique d'occasion (« les VAE »).

Ces VAE ont été remis en état et reconditionnés en France avec des pièces neuves ou en réemploi.

Ils sont robustes, fiables, réparables et satisfont aux exigences essentielles de sécurité des vélos, prévues par la réglementation.

Ils sont présentés à la vente sur le site vitrine www.recycloproject.com et décrits aussi minutieusement que possible de manière à ce que l'acheteur ait connaissance des caractéristiques essentielles avant de passer sa commande

Certaines caractéristiques des VAE sont susceptibles d'évolution, afin d'en améliorer la qualité. Malgré tous les soins apportés, des différences légères par rapport à la présentation des VAE figurant sur le site vitrine ne sont pas à exclure.

Le VAE peut présenter par endroits de légères traces de chocs et d'oxydation, ne remettant pas en cause la qualité et le fonctionnement du vélo.

Les VAE sont livrés à l'acheteur:

- Montés et réglés (ou livrés avec l'outillage nécessaire)
- Avec un marquage antivol Recobike intégré au cadre du vélo
- Avec un dispositif d'éclairage et de signalisation et un avertisseur intégrés au vélo
- Accompagnés d'une notice d'utilisation imprimée (également disponible sur le site www.recycloproject.com)

Si l'acheteur commande avec le VAE des accessoires de type siège bébé, panier ou sacoche (cf. article 2 des présentes CGV), ces derniers sont livrés avec VAE.

La notice d'utilisation contient :

- a) L'adresse de Nouvelle Attitude;
- b) L'ensemble des indications nécessaires à la réalisation des opérations de montage et de réglage laissées à la charge de l'acheteur, ou susceptibles d'être réalisées par celui-ci dans le cadre d'une utilisation raisonnablement prévisible du VAE ;
- c) Les avertissements sur les risques liés à un montage ou à des réglages incorrects des différents composants du VAE ;
- d) Les opérations d'entretien courant à effectuer pour maintenir le VAE en bon état de fonctionnement ;
- e) Les informations relatives au service après-vente et à la fourniture de pièces de rechange ;

Nouvelle Attitude s'engage à fournir un VAE totalement remis en état, après l'avoir entièrement démonté, réparé, reconditionné et contrôlé selon des procédés techniques fiables et respectueux de l'environnement.

En particulier, tous les organes de sécurité du VAE sont contrôlés et changés le cas échéant. Les cadres et les fourches font l'objet de contrôles non destructifs par échantillonnage par des organismes spécialisés qui garantissent l'absence de microfissures ou de déformation. Les batteries et chargeurs sont remplacés par des batteries et chargeurs neufs, et la communication chargeur-batterie testée. Des tests dynamiques du VAE reconditionné sont effectués en sortie d'atelier.

Les cadres, fourches, porte-bagages ont également été grenillés par un procédé utilisant des billes inox recyclables avant remise en peinture. La peinture utilisée ou thermolaque est garantie sans solvant, les poussières étant absorbées et recyclées. Les poudres thermolaques utilisées présentent une excellente résistance aux chocs, à la lumière, aux intempéries et au milieu salin.

Article 2 - Services et accessoires en option

L'acheteur peut commander, au prix figurant dans la grille tarifaire en annexe :

Des services en option

- Peinture du VAE aux couleurs de son choix : différentes de celles présentées sur le site vitrine ou combinées différemment sur le VAE
- Livraison à domicile

Des accessoires neufs en option (liste non exhaustive)

- Siège bébé
- Sacoques
- Panier avant ou arrière
- Antivol normes CE

Les accessoires doivent être achetés avec le VAE ; ils ne peuvent être vendus sans le VAE. L'achat des accessoires est réservé à l'acheteur du VAE.

L'assurance vol, casse, dommage, n'est pas proposée.

Article 3 : Commande de VAE – Disponibilité

Pour commander un VAE, l'acheteur:

- Contacte Nouvelle Attitude
 - Soit par courriel à l'adresse suivante : cycles.adv@nouvelle-attitude.fr,
 - Soit par téléphone au numéro suivant +33 (0)1 39 56 91 69 (prix d'un appel local)
 - Soit au moyen de la fiche contact présente sur le site vitrine.
- Nouvelle Attitude demande le cas échéant à l'acheteur de préciser son besoin.
- Pour permettre le marquage obligatoire du VAE par un identifiant Recobike, l'acheteur doit communiquer ses nom, prénom, téléphone et adresse électronique, et à titre facultatif son adresse postale.
- L'acheteur :
 - Choisit son VAE parmi ceux présentés sur le site
 - Choisit le cas échéant un ou plusieurs accessoires
 - Choisit le mode de livraison du VAE (parmi les 2 proposés ci –après):
 - Retrait gratuit en point de livraison de La Poste (figurant dans la liste en annexe, consultable sur le site www.recycloproject.com
 - Livraison à l'adresse souhaitée, au tarif en vigueur

- Choisit le mode de paiement (chèque ou virement)
- Si l'acheteur est d'accord avec la proposition de Nouvelle Attitude, il reçoit un devis par e- mail
- L'acheteur, sur le devis coche la case « Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente et déclare les accepter ».
- L'acheteur accepte le devis, le signe et le renvoie, photographié ou scanné en pièce jointe d'un mail ou d'un sms.
- A réception par Nouvelle Attitude du devis accepté et signé par l'acheteur, le contrat est conclu.

- L'acheteur paye le VAE, et le cas échéant les accessoires et services souscrits en option, par envoi du chèque, ou par virement.

Disponibilité des vélos

Le site vitrine est régulièrement mis à jour sur les modèles proposés à la vente et les quantités disponibles.

Les offres de VAE et les prix sont valables aussi longtemps qu'ils sont visibles sur le site vitrine.

Nouvelle Attitude est fortement dépendant de l'approvisionnement en VAE à reconditionner et par conséquent ne peut garantir la disponibilité permanente de tous les modèles ni les quantités demandées par le client.

En cas de commande d'un VAE qui se révélerait indisponible, Nouvelle Attitude se réserve le droit d'annuler la commande, sous réserve de prévenir l'acheteur par e-mail à l'adresse transmise par ce dernier lors de la commande.

Article 4 : Tarifs – Paiement

Les tarifs de vente des VAE, des accessoires et services en option sont accessibles sur le site : www.recycloproject.com
Ils sont annexés aux présentes CGV.

Le prix du VAE s'entend :

- Hors frais de livraison à domicile, facturés en plus au prix de la grille tarifaire annexée.
- Hors services optionnels facturés en plus au prix de la grille tarifaire annexée.
- Hors marquage obligatoire antivol Recobike

La TVA est appliquée au taux normal en vigueur au moment de la commande.

Aides à l'achat

L'acheteur est informé qu'il est susceptible de bénéficier de dispositifs d'aide à l'achat du VAE et de ses accessoires, auprès de collectivités territoriales ou d'autorités organisatrices de mobilité en territoire, dont il est invité à consulter le site internet.

L'acheteur devra effectuer lui-même la démarche pour obtenir une aide.

Le montant de l'aide ne viendra pas en déduction de celui de la facture à payer.

Nouvelle Attitude ne propose pas d'effectuer cette démarche pour l'acheteur.

Modes de paiement

L'acheteur a le choix entre les modes de paiement suivants:

- Chèque à l'attention de Nouvelle Attitude 10-18 rue Senouque - 78530 BUC
- Ou virement sur le compte indiqué par Nouvelle Attitude dans le devis

Nouvelle Attitude enverra la facture au client par e-mail.

L'encaissement effectif du paiement (chèque ou virement) conditionne la livraison du VAE.

Si l'encaissement de la commande est impossible, la commande sera automatiquement annulée et Nouvelle Attitude en avertira l'acheteur par email.

Article 5 : Livraison

Nouvelle Attitude s'engage à livrer le VAE et les éventuels accessoires achetés, dans les dix jours à compter de l'encaissement effectif du paiement.

Les frais de livraison à domicile sont à la charge de l'acheteur.

Le VAE sera livré, sur rendez-vous préalable, au choix de l'acheteur, et:

- Dans le site de La Poste choisi parmi ceux de la liste en annexe ;
- A domicile, à l'adresse indiquée dans le devis, et au tarif de livraison communiqué au devis et dans la grille tarifaire en annexe.

Les accessoires éventuellement achetés avec le VAE seront livrés avec le VAE.

A domicile, le VAE et les accessoires pourront être livrés à l'acheteur en personne, ou en cas d'absence de celui-ci, à toute autre personne présente, aux risques exclusifs de l'acheteur.

La livraison est effectuée contre signature par l'acheteur d'un bon de livraison, dont un exemplaire papier lui est remis (par le site postal de livraison ou le livreur à domicile).

A compter de la livraison du VAE et des accessoires, l'acheteur en est entièrement responsable.

Marquage antivol Recobike

Dès la livraison du VAE, l'acheteur est invité à finaliser la création de son compte sur l'espace client de Recobike, sur lequel il pourra gratuitement effectuer les démarches de déclaration de vol, de changement de propriétaire.

Le numéro d'identification du VAE figure aussi sur le devis et /ou la facture d'achat du VAE.

Article 6 : Droit de rétractation

L'acheteur dispose du droit de se rétracter de l'achat du VAE et des accessoires, sans motif et sans indemnité, dans un délai de 14 jours à compter de la livraison du VAE et/ou des accessoires.

Si le délai de rétractation expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

L'acheteur peut exercer son droit de rétractation par courrier électronique à l'adresse suivante : cycles.adv@nouvelle-attitude.fr, par une déclaration dénuée d'ambiguïté,

L'acheteur qui exerce son droit de rétractation doit restituer le VAE et les accessoires, au plus tard dans un délai de quatorze jours à compter de la notification de sa décision de se rétracter.

L'acheteur restitue le VAE et les accessoires dans son emballage d'origine :

- Soit après avoir pris rendez-vous par téléphone avec le site de La Poste où le VAE avait été livré, en y ramenant à ses frais le VAE et les accessoires.
- Soit en demandant la reprise du VAE et des accessoires, à l'adresse de son choix, et selon les conditions tarifaires en vigueur, (gille tarifaire en annexe).

Nouvelle Attitude remboursera à l'acheteur, dans un délai maximum de quatorze (14) jours suivant la réception du VAE et des accessoires restitués, les paiements versés, hors éventuels frais de livraison et de reprise à domicile.

Si le VAE restitué (et tous autres accessoires éventuels) présentent des détériorations, l'acheteur devra en supporter le cout qui sera déduit par Nouvelle Attitude du montant remboursé.

Le transfert par l'acheteur de la propriété du VAE retourné sur le site RECOBIKE au profit de NOUVELLE ATTITUDE est une condition pour obtenir le remboursement.

Article 7 : Garantie de deux ans sur le vélo à assistance électrique et les accessoires

Le VAE et la batterie sont garantis deux ans après la livraison ; les accessoires neufs aussi.

La garantie ne couvre pas :

- les pièces du VAE soumises à une usure de fonctionnement normal (pneumatiques , câbles de freins et de dérailleurs, chaînes et ampoules),
- les chutes, les chocs, les dégâts des eaux, les utilisations intensives ou anormales,
- tout démontage de la partie électronique (batterie, moteur, régulateur)
- tout dommage causé par une modification de composants par l'acheteur.

La garantie de deux ans dont bénéficient les vélos et les accessoires est une garantie légale de conformité ainsi qu'une garantie des vices cachés.

Pour les accessoires achetés neufs et les six premiers mois suivant l'achat du vélo d'occasion, l'acheteur n'a pas à prouver que le défaut était présent au jour de la vente.

Pour faire jouer la garantie légale de conformité sur le VAE d'occasion acheté depuis plus de six mois, l'acheteur doit fournir la preuve de l'existence du défaut de conformité au jour de la vente.

Pour faire jouer la garantie des vices cachés, l'acheteur doit prouver que le vice était présent avant l'achat.

L'acheteur qui cède son VAE transmet en même temps la garantie au nouvel acquéreur.

Pour pouvoir bénéficier de la garantie, le nouvel acquéreur doit établir sa qualité de propriétaire au moyen de la facture initiale émise par Nouvelle Attitude.

Le service après - vente (SAV) est disponible en ligne sur le site www.recycloproject.com, et répond aux demandes dans un délai maximum de 48 heures ouvrables.

Les pannes/dysfonctionnements éventuels font l'objet d'une analyse et de mesures correctives afin d'améliorer la qualité des VAE.

Les pièces détachées du VAE sont disponibles durant toute la durée de garantie.

Les réparations effectuées par le SAV sont garanties pendant 6 mois.

Pour les pièces neuves, Nouvelle Attitude met à disposition des clients son réseau de fournisseurs.

Article 8 Consignes d'utilisation du vélo à assistance électrique

L'acheteur est seul responsable de l'utilisation correcte du VAE conformément à la **notice d'utilisation** et aux règles de sécurité applicables à l'usage des vélos.

Nouvelle Attitude n'est en aucun cas responsable de dommages résultant d'une utilisation non-conforme ou de l'inaptitude de l'acheteur.

La notice d'utilisation imprimée est livrée avec le vélo. Elle est également disponible sur le site : www.recycloproject.com

Nouvelle Attitude recommande à l'acheteur du VAE de porter des vêtements visibles en cas d'utilisation nocturne.

Il est rappelé que le port d'un gilet rétro réfléchissant certifié est obligatoire pour tout cycliste circulant hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante.

Stationnement sur la voie publique

A l'arrêt, la chaîne doit être attachée au cadre et à un point fixe à l'aide d'un antivol.

Usage de la batterie

En cas de stationnement, la batterie doit être retirée du VAE, y compris pour le stationnement à domicile ou sur le lieu de travail.

L'utilisateur veille au respect des cycles de charges de la batterie :

- ✓ Il évite la remise en charge de la batterie avant que celle-ci tombe sous le seuil des 20%

- ✓ Il évite les petites recharges
- ✓ Dans le cas d'un arrêt de l'utilisation de plusieurs semaines, il stocke la batterie dans un endroit sec avec des températures comprises entre 10° et 30°. Il s'assure également que la batterie n'entre pas en décharge profonde (< 5% d'autonomie).

Article 9 : Reprise gratuite du vélo à assistance électrique en fin de vie

Nouvelle Attitude s'engage à reprendre gratuitement le VAE en fin de vie. Le propriétaire pourra déposer gratuitement son vélo en fin de vie dans tout site de La Poste, partenaire de Nouvelle Attitude.

Si le propriétaire en fait la demande sur le site www.recycloproject.com, Nouvelle Attitude procédera à l'enlèvement à domicile dans les meilleurs délais, contre paiement des frais d'enlèvement, sur devis préalable.

Les VAE en fin de vie pourront également être déposés gratuitement en déchetterie municipale ou dans des magasins vendant des vélos neufs, ou tout autre point de collecte de déchets de proximité.

Les VAE repris par Nouvelle Attitude seront démontés et les pièces détachées récupérées pour être réutilisées ou confiées à un éco-organisme agréé pour être recyclées.

Les batteries en fin de vie seront confiées à un éco-organisme agréé.

Article 10 : Développement durable

Nouvelle Attitude informe ses clients qu'en achetant un VAE reconditionné, ils soutiennent le développement durable et l'économie sociale et solidaire. Ses sous-traitants sont également choisis parmi les entreprises locales.

Nouvelle Attitude est une entreprise solidaire d'utilité sociale bénéficiant d'un agrément en qualité d'entreprise d'insertion, qui développe différentes activités de récupération, recyclage, réemploi de matériaux et équipements divers, tels que papiers, textiles, appareils électriques.

Nouvelle Attitude confie des travaux de remise en état à des établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) permettant à des personnes en situation de handicap d'exercer une activité à caractère professionnel dans un milieu de travail protégé.

Article 11 : Protection des données personnelles

Les données personnelles de l'acheteur font l'objet d'un traitement dont Nouvelle Attitude est responsable, conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Elles sont traitées pour l'exécution du contrat de vente et la gestion des activités commerciales de Nouvelle Attitude, et pour les besoins du marquage obligatoire du VAE conformément à l'article R1271-6 du code des transports.

Les nom, prénom, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone de l'acheteur sont conservés durant la période de garantie afin de pouvoir retrouver l'acheteur plus facilement, ou en cas de rappel de sécurité.

Les données personnelles traitées, sont conservées pendant une durée de deux ans correspondant à la durée de garantie et à la prescription des actions prévue à l'article L 218-2 du code de la consommation.

Les données de facturation sont conservées pendant la durée légale de 10 ans.

L'acheteur peut à tout moment, accéder à ses données personnelles, s'opposer pour un motif tenant à sa situation particulière à leur traitement, faire rectifier ses données personnelles, demander leur effacement, sauf si elles sont nécessaires à l'exécution des services ou au respect d'obligations légales, la limitation de leur traitement, ou leur portabilité pour les données que l'acheteur a fournies et qui sont nécessaires au contrat. L'acheteur peut aussi donner des instructions relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données après son décès.

Ces droits peuvent être exercés en précisant ses nom, prénom, adresse postale et en justifiant son identité, en s'adressant par courrier à : Nouvelle Attitude- 90 Boulevard René Descartes – 78 180 - Montigny Le Bretonneux

Dans le cadre de sa politique de protection des données personnelles, Nouvelle Attitude a désigné un délégué à la protection des données :

**Le Délégué à la Protection des Données du Groupe La Poste –
CP Y 412 - 9 rue du Colonel Pierre Avia –
75015 PARIS.**

En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données à caractère personnel, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la [Commission Nationale de l'Informatique et](#)

[des Libertés](#) (CNIL). Pour en savoir plus sur la protection de vos données personnelles, vous pouvez consulter la politique de protection des données sur [w.w.w.nouvelle-attitude.fr](http://www.nouvelle-attitude.fr)

Article 12 : Contacts – Réclamations- litiges

Contacts

Toutes les demandes de contacts peuvent directement être effectuées via l'adresse mail cycles.adv@nouvelle-attitude.fr

Réclamations

Toute réclamation doit être adressée à Nouvelle Attitude, soit :

- par téléphone, en composant le +33 (0)1 39 56 91 69 (prix d'un appel local)
- par mail : cycles.adv@nouvelle-attitude.fr par écrit, sur papier libre, à Nouvelle Attitude
10-18 rue Senouque - 78530 BUC

L'acheteur dispose d'un délai de deux ans pour agir en justice si la réponse de Nouvelle Attitude ne le satisfait pas (article L218-2 du code de la consommation)

Médiateur de la consommation du groupe La Poste

Le particulier acheteur d'un VAE, a la possibilité, si la réponse de Nouvelle Attitude à sa réclamation ne le satisfait pas, ou s'il n'a pas reçu de réponse deux (2) mois après le dépôt de sa réclamation, de saisir le médiateur de la consommation du groupe La Poste.

La saisine peut être introduite au choix :

- sur le **site Internet du Médiateur** [Le Médiateur \(groupelaposte.com\)](http://LeMédiateur.groupelaposte.com)
- par **courrier à l'adresse suivante : Le Médiateur de la Consommation du Groupe La Poste, CP Y812, 5 rue du colonel Pierre AVIA, 75757 PARIS CEDEX 15**

Les modalités complètes de saisine sont accessibles en cliquant [ici](#).

Le contrat de vente entre Nouvelle Attitude et l'acheteur est régi par le droit français, et tout litige susceptible d'en découler est du ressort exclusif des juridictions judiciaires françaises.